



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Rwanda

Question écrite n° 28371

Texte de la question

M. Patrick Delnatte souhaite retenir l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les préoccupations d'Amnesty International à l'égard de la liberté d'expression au Rwanda. Amnesty International s'inquiète en effet de la destitution des députés MDR Eustache Nikerinka, Jacques Maniraguha et Jean-Léonard Bizimana et craint pour la sécurité de ces hommes qui ont critiqué leur gouvernement. Aussi, il insiste pour que la France puisse intervenir auprès des autorités rwandaises en vue d'assurer la liberté d'expression pour les parlementaires de ce pays, ainsi que d'obtenir des garanties à l'égard du sort de ces personnes.

Texte de la réponse

La question des droits de l'homme au Rwanda, où le souvenir des événements dramatiques de 1994 demeure très vivace est, comme l'a souligné à plusieurs reprises l'organisation Amnesty International, particulièrement préoccupante. Ainsi, le nord-est du pays est encore le théâtre d'affrontements armés entre l'armée et la rébellion. Des regroupements de population ont lieu, dont le caractère volontaire n'est pas établi et au sujet desquels la France a exprimé sa préoccupation. De même, le problème de la surpopulation carcérale et de l'engorgement des tribunaux apparaît extrêmement aigu puisque 120 000 prisonniers accusés de participation au génocide sont en attente de procès. La décision prise par le Gouvernement de libérer 10 000 d'entre eux est mise en oeuvre avec lenteur. Au niveau politique, le remaniement ministériel du 11 février dernier a renforcé l'emprise du FPR sur les institutions. C'est dans le cadre de ce durcissement du régime qu'à eu lieu l'éviction de 4 députés du MDR, laquelle reflète par ailleurs un changement d'orientation des dirigeants de ce parti. Ces faits ont été évoqués lors de différents entretiens avec nos interlocuteurs rwandais. La France soutient par ailleurs la mission de M. Moussali, représentant spécial pour le Rwanda de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, ainsi que celle de l'envoyé spécial de l'Union européenne pour la région des grands lacs, M. Ajello, qui s'est rendu au Rwanda du 7 au 14 avril, où il a notamment évoqué la situation politique intérieure. Il convient de rappeler à cet égard l'existence d'une position commune de l'Union européenne, revue en mars 1998, ayant en particulier pour objectif de « soutenir et d'encourager les autorités rwandaises dans le processus de relèvement après le génocide, de promotion de la réconciliation nationale, de la reconstruction et du développement nationaux, et de transition vers la démocratie, de protection et de promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales. » La France, tout comme ses partenaires, observe donc avec vigilance l'évolution de la situation politique et de celle des droits de l'homme au Rwanda. Elle encourage fermement, particulièrement au sein des instances internationales, les autorités rwandaises à poursuivre sur la voie de la réconciliation nationale et d'une réelle démocratisation.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28371

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 1999, page 2136

Réponse publiée le : 14 juin 1999, page 3602